

BULLETIN D'INFORMATION DU SERVICE RÉGIONAL DE L'ITINÉRANCE

Juillet 2025



DANS CE NUMÉRO

- DES CHANGEMENTS DANS VOTRE ORGANISME ? TENEZ-NOUS AU COURANT
- LE PACAM : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ À LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE
- APPEL DE PROJETS – VERS UN CHEZ-SOI MONTANT RÉSIDUEL 2025-2026

DES CHANGEMENTS DANS VOTRE ORGANISME ? TENEZ-NOUS AU COURANT

Afin d'assurer un suivi efficace de nos communications et collaborations, nous vous rappelons l'importance de nous informer de tout changement dans la direction ou au sein du conseil d'administration de votre organisme. Ces mises à jour nous permettent de maintenir nos bases de données à jour et de nous assurer que les bonnes personnes reçoivent l'information pertinente. Merci !

LE PACAM : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ À LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE



Le Processus allégé d'obtention de la carte d'assurance maladie (PACAM) vise à réduire les barrières administratives à l'obtention ou au renouvellement d'une carte d'assurance maladie (CAM) pour les personnes en situation d'itinérance.

Il permet d'obtenir, sans frais, une carte de remplacement ou une carte expirée depuis plus de six mois.

Un processus en deux grandes étapes :

1. **Confirmation d'identité** : Cette étape peut être réalisée par un organisme communautaire reconnu comme collaborateur au PACAM, par un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux, ou par un agent de Services Québec (aide financière de dernier recours).
2. **Demande de carte** : La personne en situation d'itinérance se rend dans un point de service d'authentification avec sa confirmation d'identité. Une photo gratuite sera prise sur place et les formulaires seront transmis directement à la RAMQ par un agent administratif.

Une fois la demande acceptée, la carte est envoyée à l'adresse inscrite sur le formulaire de confirmation.

Vous souhaitez contribuer ?

Si votre organisme souhaite devenir collaborateur PACAM ou obtenir la liste des points de service d'authentification d'identité dans votre région, contactez-nous (serv.reg.itinerance.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

APPEL DE PROJETS - VERS UN CHEZ-SOI MONTANT RÉSIDUEL 2025-2026

L'appel de projets Vers un chez-soi montant résiduel 2025-2026 a été lancé le 14 juillet. Le financement, prévu pour l'année 2025-2026, vise deux priorités :

- **Rehaussement ponctuel des services pour l'hiver 2025-2026** (ex. ajout de places en haltes-répit ou en hébergement d'urgence, prolongation des heures en centre de jour, etc.). La Ville de Montréal met deux sites à disposition pour l'ouverture de haltes-répit.
- **Placement en logement (privé, social ou autre) avec accompagnement vers la stabilité résidentielle** (ex. projets SRA, accompagnement en logement). Ces projets pourraient être reconduits en 2026-2027 et 2027-2028.

Une attention particulière sera portée aux projets s'adressant à des populations moins bien desservies (aîné-es, personnes avec un profil de consommation, enjeux de santé mentale, autochtones, diversité de genre, etc.).

Séances d'information (Cliquez pour accéder à la réunion Teams) :

- **Mercredi 30 juillet, 15 h 30 à 16 h 30**
- **Mercredi 20 août, 15 h 30 à 16 h 30**

 **Date limite de dépôt : vendredi 29 août 2025, à 16 h**



POUR NOUS JOINDRE

Pour en apprendre plus ou nous contacter :

 **Notre site web**

 **Adresses courriel :**

- Service régional de l'itinérance : serv.reg.itinerance.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Programme Vers un chez-soi : vers-un-chez-soi.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Soutien communautaire en logement social : soutien-communautaire-logement-social.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Dossiers régionaux autochtones : dossiers.reg.autochtones.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

 **Rédaction et mise en page du bulletin : Sylvain Cote Colisson**